

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2017 A 20 H 00

L'an deux mil dix sept, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16/12/17

Présents : Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Frédéric CALVAIRE - Cédric VILLARD - François DEL LITTO - Sylvène ALLARD - Catherine AUGER - Ludovic VINCENT

Excusés : Fabienne BACCONNIER - Kevin O'ROURKE - Catherine VARVAT (pouvoir donné à Daniel MOLLARD) - Marc GAUTIER (pouvoir donné à Jean-Paul PETIT) - Pascal SERVAIS (pouvoir donnée à Cédric VILLARD) - Hélène MUSOLESI

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 22/11/2017.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES - Décision modificative n°5 / Budget Général

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Bâtiments publics		2 000.00 €		
D 615231 : Voirie		6 000.00 €		
D 637 : Autres impôts & taxes		14 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		22 000.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire		6 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		6 000.00 €		
R 7473 : Subv.département				28 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				28 000.00 €
Total		28 000.00 €		28 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 21533 : Réseaux câblés		21 300.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		21 300.00 €		
R 1328 : Autres				21 300.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				21 300.00 €
Total		21 300.00 €		21 300.00 €
Total Général		49 300.00 €		49 300.00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré, accepte les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Vote Pour : 12 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES - Enfouissement BT / TEL Saint Philibert - Tranche 1 / Rectification plan de financement

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux intitulés « enfouissement BT / TEL Saint Philibert Tranche 1 » - *Opération n° 15-672-446*.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	181 190 €
2. le montant total des financements externes s'élèvent à :	153 671 €
3. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	27 519 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet et du plan de financement définitif,
- prenne acte de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	181 190 €
Financements externes :	153 671 €
Participation prévisionnelle de la commune : (contribution aux investissements)	27 519 €
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **27 519 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	41 795 €
2. le montant total des financements externes s'élèvent à :	19 223 €
3. la participation aux frais du SEDI s'élève à :	3 019 €
4. la contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :	19 552 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient que la commune de Saint Pierre d'Entremont (Isère),

- prenne acte du projet et du plan de financement définitif,
- prenne acte de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	41 795 €
Financements externes :	19 223 €
Participation prévisionnelle de la commune : (Frais SEDI + contribution aux investissements)	22 571 €

- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **22 571 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)

- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace toutes délibérations précédentes portant sur le même objet.

Vote Pour : 12 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Travaux "Réhabilitation Ancienne Mairie en 6 logements et commerces" - Autorisation donnée au maire pour recourir a une ligne de trésorerie

M. Jean-Paul PETIT rappelle que pour financer ces investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 150 000.00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé à Tour Oxygène – 10/12 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser M. Jean-Paul PETIT, Maire, à signer un crédit de trésorerie avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du Crédit de Trésorerie

Montant maximum du Crédit de Trésorerie : **150 000 Euros** (cent cinquante mil euros)

Durée Totale : **365 Jours**

Date d'Entrée en Vigueur : **15 janvier 2018**

Date d'Echéance Finale : **14 janvier 2019**

Taux d'Intérêt : **EONIA auquel s'ajoute une marge de + 0.39 %**

Base de calcul des Intérêts : **exact/360**

Commission de non-utilisation (CNU) : **0.10 % mensuelle**

Base de calcul de la CNU : **exact/360**

Commission d'engagement : **0.08% de l'encours plafond, prélevée le 10/02/2018**

Première Date de Paiements des Intérêts et de la CNU : **10/02/2018**

Fréquence des paiements des Intérêts et de la CNU : **mensuelle**

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. Jean-Paul PETIT, Maire est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote Pour : 12 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES - Travaux de confortement de deux zones d'effondrement en talus aval de la voie communale n° 7 / Demande d'inscription au titre de la DETR 2018.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de sécurité programmés sur la voie communale n°7, visant au confortement de deux zones de glissement intervenues en talus aval de cette voie à la suite d'intempéries.

Vote

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE - Procès-verbal de mise à disposition de biens a la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC) suite au transfert de la compétence « ski alpin et remontées mécaniques ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la dissolution en date du 20 octobre 2016 du SIVU des sites alpins de Saint Pierre de Chartreuse – Le Planolet
- la prise de compétence Ski Alpin et Remontées Mécaniques par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à compter du 1^{er} novembre 2016

Il explique qu'il convient à présent de transférer à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Il présente à cet effet le projet de « procès-verbal de mise à disposition et cession de biens » établi en collaboration avec le Trésorier et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la suite à donner.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le « procès-verbal de mise à disposition des biens » ainsi que ses annexes 2, 3 et 4
- **CONFERE** tous pouvoirs à M. le Maire pour poursuivre les démarches et signer tous documents et écritures comptables en rapport avec ces mises à disposition et cessions de biens.

Vote

Pour : 12 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

INFORMATION DU MAIRE

Assurance Dommage Ouvrage : M. le Maire informe qu'une assurance dommage Ouvrage a été prise dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de séance à 21 H 30